

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Durcisseur**
- **Code du produit 850**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
 Durcisseur
 Agent de réticulation
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
 KECK-CHIMIE
 Zone-Industrielle B.P.6
 F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**
 Département sécurité du produit
 e-mail: sdb@keck-chemie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
 Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20-40-48/20: Nocif par inhalation. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.



Xn; Sensibilisant

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 1)

**Xi; Irritant**

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**F; Facilement inflammable**

R11: Facilement inflammable.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xn Nocif

F Facilement inflammable

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

· **Phrases R:**

11 Facilement inflammable.

20 Nocif par inhalation.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

· **Phrases S:**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 2)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
CAS: 9016-87-9 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47-XXXX	diisocyanate de diphenylméthane, homologues ☒ Xn R20-40-48/20; ☒ Xn R42/43; ☒ Xi R36/37/38 Carc. Cat. 3 ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25 - 50%

· Description :

polyisocyanate env. 27 % dans de
acétate d'éthyle
Durcisseur

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
CAS: 9016-87-9 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47-XXXX	diisocyanate de diphenylméthane, homologues ☒ Xn R20-40-48/20; ☒ Xn R42/43; ☒ Xi R36/37/38 Carc. Cat. 3 ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25 - 50%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recourir à un traitement médical

· après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander conseil à un médecin.

· après contact avec les yeux :

Protéger l'oeil intact

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 3)

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter immédiatement un médecin.

· **après ingestion :**

Demander conseil à un médecin.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir

Never give anything by mouth to an unconscious person.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dyspnée

Perte de connaissance

Manifestations allergiques

Troubles asthmatiques

· **Indications destinées au médecin :**

traitement symptomatique

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Les vapeurs représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Sous-produits de combustion incomplète.

Oxyde d'azote (NOx)

Acide acétique

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

· **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Mettre les personnes en sécurité.

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 4)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

For large amounts: Pump off product.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Utiliser des appareils résistant aux solvants

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Tenir éloignées les sources d'incendie

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

· Préventions des incendies et des explosions:

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions

Porter des chaussures à semelles conductrices

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants

Additional advices: 'American Petroleum Institute 2003' (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) or in 'National Fire Protection Agency 77' (Recommended Practice on Static

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 5)

Electricity) or in 'CENELEC CLC/TR 50404' (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity)

· **Indications concernant le stockage commun :**

- Ne pas stocker avec les aliments
- Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- Ne pas conserver avec les agents de réduction
- Ne pas stocker avec des acides.
- Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- Ne pas conserver avec de l'eau

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

- Tenir les emballages hermétiquement fermés
- Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- Stocker à sec
- Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz
- Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement

· **Température de stockage recommandée :** 5 - 30 °C

· **Classe de stockage :**

- 6.1C (Combustible substance of acute toxicity category 3 or combustible substance that produces chronic effects)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

141-78-6 acétate d'éthyle (50-100%)

VME (France) | 1400 mg/m³, 400 ppm

· **DNEL**

* sans rapport

*¹ critère d'effet le plus important : irritation (voies respiratoires)

*² pas d'évaluation quantitative des risques possible

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL (Langzeit, oral, systemisch)	4,5 mg/kg bw/day (consommateur) * ¹
	DNEL (akut, oral, systemisch)	- mg/kg bw/day (consommateur) *
Dermique	DNEL (Langzeit, dermal, lokal)	- mg/cm ² (consommateur) * ²
		- mg/kg bw/day (ouvrier) * ²
		- mg/cm ² (ouvrier) * ²
	DNEL (Langzeit, dermal, systemisch)	37 mg/kg bw/day (consommateur) 63 mg/kg bw/day (ouvrier)
	DNEL (akut, dermal, lokal)	- mg/kg bw/day (consommateur) *
		- mg/kg bw/day (ouvrier) *
	DNEL (akut, dermal, systemisch)	- mg/kg bw/day (consommateur) *

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 6)

Inhalatoire	DNEL (Langzeit, inhalativ, lokal)	- mg/kg bw/day (ouvrier) * 367 mg/m ³ (consommateur) *1 734 mg/m ³ (ouvrier) *1
	DNEL (Langzeit, inhalativ, systemisch)	37 mg/m ³ (consommateur) *1 734 mg/m ³ (ouvrier) *1
	DNEL (akut, inhalativ, lokal)	734 mg/m ³ (consommateur) *1 1468 mg/m ³ (ouvrier) *1
	DNEL (akut, inhalativ, systemisch)	734 mg/m ³ (consommateur) 1468 mg/m ³ (ouvrier)
	9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, homologues	
Oral	DNEL (akut, oral, systemisch)	20 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	DNEL (Langzeit, dermal, lokal)	28,7 mg/cm ² (ouvrier)
	DNEL (Langzeit, dermal, systemisch)	*2 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL (akut, dermal, lokal)	17,2 mg/cm ² (consommateur) (ouvrier)
	DNEL (akut, dermal, systemisch)	25 mg/kg bw/day (consommateur) 50 mg/kg bw/day (ouvrier)
	DNEL (Langzeit, inhalativ, lokal)	0,025 mg/m ³ (consommateur) 0,05 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (Langzeit, inhalativ, systemisch)	0,025 mg/m ³ (consommateur) 0,05 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (akut, inhalativ, lokal)	0,05 mg/m ³ (consommateur) 0,1 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (akut, inhalativ, systemisch)	0,05 mg/m ³ (consommateur) 0,1 mg/m ³ (ouvrier)

· PNEC

* Sans rapport

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC (Predicted No Effect Concentration)	0,24 mg/kg (sol (matière sèche)) 650 mg/l (station d'épuration des eaux usées) 0,026 mg/l (eau de mer) 200 mg/kg (oral, secondary intoxication) 0,125 mg/kg (sédiment (marin, matière sèche)) 1,25 mg/kg (sédiment (d'eau douce, matière sèche)) 0,26 mg/l (eau douce) 1,65 mg/l (libération intermittente)
--	--

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, homologues

PNEC (Predicted No Effect Concentration)	> 1mg/kg (sol (matière sèche)) > 1 mg/l (station d'épuration des eaux usées) > 0,1 mg/l (eau de mer) * (oral, secondary intoxication) * (sédiment (matière sèche))
--	--

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 7)

		10 mg/l (libération intermittente)
No CAS	Désignation du produit	% Type Valeur Unité
Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:		
101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane		
VME (France)	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm AR	

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

· **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Protective gloves should be replaced at first signs of wear.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Caoutchouc nitrile

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 8)

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	brun
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	76 °C

· Point d'éclair : -4 °C

· Température d'inflammation : 460 °C

· Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammation : Non déterminé.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion :

inférieure :	0,4 Vol %
supérieure :	11,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 97 hPa

Densité à 20 °C:	0,984 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau :	S'hydrolyse non ou peu miscible hydrolysé
---------	---

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique :	Non déterminé.
cinématique à 20 °C:	11 s (DIN 53211/4)

· Teneur en solvants :

solvants organiques	73,0 %
eau :	0,0 %

Teneur en substances solides : 27,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 9)

Réactions au contact de l'eau (s'hydrolyse en constituant du dioxyde de carbone)

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation

Réactions aux acides puissants et aux alcalis

Réactions au contact des métaux alcalins

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air

Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines

Vives réactions aux groupes NHx, OH et SH

Réactions aux acides

Réaction aux alcools

Réaction aux amines

Réactions au contact de l'eau (s'hydrolyse en constituant du dioxyde de carbone)

Danger d'éclatement

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Acides

Eau

métaux alcalins

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

isocyanates

SECTION 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

*⁵vapeur

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD₅₀ Akute Toxizität, oral: 4935 mg/kg (lièvre)

Dermique LD₅₀ Akute Toxizität, dermal: 18000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC₅₀ Akute Toxizität, inhalativ: (6h) > 22,5 mg/l (rattus)

LC₅₀(4 h) Akute Toxizität, inhalativ: 1600 mg/l (rattus)

LC₅₀(8 h) Akute Toxizität, inhalativ: 58 mg/l (rattus)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, homologues

Oral LD₅₀ Akute Toxizität, oral: > 10000 mg/kg (male rat)

Dermique LD₅₀ Akute Toxizität, dermal: > 9400 mg/kg (lapin) (OECD 402)

Inhalatoire LC₅₀ Akute Toxizität, inhalativ: (1h) > 2,24 mg/l (rattus) (OECD Guideline 403)

LC₅₀(4 h) Akute Toxizität, inhalativ: 0,49 mg/l (rattus)

LD₅₀ 100 mg/kg (lièvre)
(intraperitoneal)

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :**

Irrite la peau et les muqueuses.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

141-78-6 acétate d'éthyle

Effet d'irritation de la peau - (lapin)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, homologues

Effet d'irritation de la peau + (lapin) (OECD 404)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 10)

· **des yeux :**

Effet d'irritation.

141-78-6 acétate d'éthyle

Effet d'irritation des yeux + (lapin)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, homologues

Effet d'irritation des yeux - (lapin) (OECD 405)

· **Sensibilisation :**

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

141-78-6 acétate d'éthyle

Sensibilisation - (OECD TG 406) (cochon d'Inde)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, homologues

Sensibilisation + + (Mouse Local Lymph Node Assay (LLNA)) (OECD 429)

- - (cochon d'Inde) (OECD 406)

· **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Peut irriter les voies respiratoires.· **Toxicité subaiguë à chronique :****141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral	No Observed Adverse Effect Level (oral)	900 mg/kg bw/day (rattus) Espèce: rat, mâle/femelle Doses: 0 - 300 - 900 - 3600 mg/kg Durée d'exposition: 13 w Fréquence de traitement: quotidiennement
Inhalatoire	Lowest Observed Adverse Effect Level (inhalativ)	350 ppm (rattus) (OECD 413) Espèce: rat, mâle/femelle Doses: 0 - 350 - 750 - 1500 ppm Durée d'exposition: 13 w Fréquence de traitement: 6 h par jour, 5 jours par semaine Organes cibles: Paroi nasale Substance d'essai: vapeur

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, homologues

Inhalatoire	Lowest Observed Adverse Effect Level (inhalativ)	1 mg/m ³ (rattus) (OECD 453) Espèce: rat, mâle/femelle Doses: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg/m ³ Durée d'exposition: 2 a Fréquence de traitement: 6 h par jour, 5 jours par semaine Organes cibles: Poumons, Paroi nasale Substance d'essai: en aérosol Résultats: Irritation aux poumons et à la cavité nasale. Etudes menées sur un produit comparable.
-------------	--	---

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Irritant

Vapeurs étourdissantes.

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Irrite la peau et les muqueuses.

Peut irriter les voies respiratoires.

· **Sensibilisation**

Sensibilisation possible par inhalation.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 11)

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Toxicité par administration répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

.

141-78-6 acétate d'éthyle

Entwicklungstoxizität (Teratogenität)

20000 ppm (female rat) (OECD 414)

Mikrokerntest (Micronucleustest)

- (souris) (OECD 474)

Type de test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: souris, mâle

Voie d'application: Intrapéritonéal

Dose: 0 - 100 - 200 - 400 - 800 mg/kg

Résultat: négatif

No Observed Adverse Effect Level (Teratogenicity)

16000 ppm (female rat)

20000 ppm (rattus)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, homologues

AMES-Test

- negative (Salmonella typhimurium) (Eu EC B.13/14; OECD 474)

Carcinogenicity -

(rattus) (OECD 453)

Espèce: rat, mâle/femelle

Voie d'application: Par inhalation

Doses: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg/m³

Substance d'essai: en aérosol

Durée d'exposition: 2 a

Fréquence de traitement: 6 heures/jour 5 jours/semaine

Apparition de tumeurs dans le groupe de dosage le plus élevé.

Etudes menées sur un produit comparable.

Mikrokerntest (Micronucleustest)

- (male rat) (OECD 474)

Voie d'application: Par inhalation (durée d'exposition : 3x1h/jour pendant 3 semaines)

Résultat: négatif

No Observed Adverse Effect Level (Teratogenicity)

4 mg/m³ (female rat) (OECD 414)

Application Route: Inhalative

Dose Levels: 0 - 1 - 4 - 12 mg/m³

Frequency of treatment: 6 hours/day (Exposure duration: 10 days (day 6 - 15 p.c.))

Test period: 20 d

Test substance: as aerosol

NOAEL (developmental toxicity): 4 mg/m³

Did not show teratogenic effects in animal experiments. Studies of a comparable product.

12 mg/m³ (rattus) (OECD 414 Prenatal Developmental Toxicity Study)· **cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.**SECTION 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique :****141-78-6 acétate d'éthyle**

Algentoxizität

17,9 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

EC₁₀-Bakterientoxizität

(18h) 650 mg/l (Pseudomonas putida)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 12)

<i>EC₅₀</i> -Daphnientoxizität	(48h) 717 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
<i>EC₅₀</i> -Algentoxizität	(48h) 3300 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)
Fischttoxizität	(48h) 333 mg/l (<i>Leuciscus idus</i>)
<i>IC₅₀</i> -Algentoxizität	(48h) 3300 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)
<i>LC₀</i> -Fischttoxizität	(48h) 431 mg/l (poisson zèbre (<i>Danio rerio</i>))
<i>LC₅₀</i> -Fischttoxizität	(96h) 230 mg/l (fathead minnow (<i>Pimephales promelas</i>))
9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, homologues	
Daphnientoxizität	0,35 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
<i>EC₅₀</i> -Daphnientoxizität (statique)	(24h) > 1000 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (OECD 202, part 1)
<i>EC₅₀</i> -Bakterientoxizität (Atmungshemmung) (statique)	(3h) > 100 mg/l (boue activée) (OECD 209, aquatic)
<i>ErC₅₀</i> -Algentoxizität (Wachstumshemmung) (statique)	(72h) > 1640 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) (OECD 201)
Fischttoxizität	>10000 mg/l (zebrafish (<i>Brachydanio rerio</i>))
<i>LC₀</i> -Fischttoxizität	(96h) > 1000 mg/l (zebrafish (<i>Brachydanio rerio</i>)) (OECD Guideline 203, static)
No Observed Effect Concentration (aquatic)	(21d) > 10 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (OECD 202) * 8 *12

· 12.2 Persistence et dégradabilité

Le produit est instable dans l'eau. Les indications pour l'élimination se réfèrent aussi aux produits de l'hydrolyse.

141-78-6 acétate d'éthyle	
Hydrolyse	(25 °C) Demi-vie: 16 a (pH: 5) Demi-vie: 2 a (pH: 7) Demi-vie: 7,5 jr (pH: 9)
9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, homologues	
Halbwertszeit	(25 °C) 20 h (hydrolyse) 0,92 d (photolyse) (SRC - AOP)

· Degré d'élimination :

141-78-6 acétate d'éthyle	
biologische Abbaubarkeit (Biodegradation)	100% (28d) (OECD 301 D) (28d) 100% (30D)
9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, homologues	
biologische Abbaubarkeit (Biodegradation)	(28d) 0% (.) (OECD 302 C (Modified MITI Test (II)))

· Autres indications :

Released product will react with water by formation of inert and non-biodegradable solids.

· Comportement dans des compartiments de l'environnement :

· **Composant :** The product is insoluble and floats on water.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, homologues	
Biokonzentrationsfaktor (BCF):	(28d) 200 (carpe (<i>Cyprinus carpio</i>)) (OCED 305 E)

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Effets écotoxiques :**

· Remarque :	
141-78-6 acétate d'éthyle	
theoretischer Sauerstoffbedarf (TSB)	1,820 g O ₂ /g (.)
· Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :	
9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, homologues	
Bakterientoxizität	> 10000 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>)

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 13)

· **Autres indications écologiques :**· **Valeur DBO5 :****9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, homologues**biolog.O₂-Bedarf(BSB)(Biochemical Oxygen demand) (28d) (0% ThOD) g O₂/g (.) (OECD Guideline 302 C)· **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :**
contains no adsorbable organically bound halogens (AOX)· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Aucune disposition sur les eaux usées.

· **Code déchet :**

Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

· **Emballages non nettoyés :**· **Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROIER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**SECTION 14: Informations relatives au transport**· **14.1 No ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN1173

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**· **ADR**

1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, mélange

· **IMDG, IATA**

ETHYL ACETATE, mixture

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**· **Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

· **Étiquette**

3

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 14)

· **IMDG, IATA**

· **Class** 3 Flammable liquids.
· **Label** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**
· **ADR, IMDG, IATA** II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**
· **Polluant marin :** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.
· **Indice Kemler :** 33
· **No EMS :** F-E,S-D

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

· **ADR**
· **Quantités limitées (LQ)** 1L
· **Catégorie de transport** 2
· **Code de restriction en tunnels** D/E

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN1173, ACÉTATE D'ÉTHYLE, mélange, 3, II

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**

Xn Nocif
F Facilement inflammable

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

· **Phrases R :**

11 Facilement inflammable.
20 Nocif par inhalation.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

· **Phrases S :**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 15)

· **Identification particulière de certaines préparations :**

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
I	25-50
NK	50-100

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

TRGS 400 "Risk assessment for activities involving hazardous substances"

TRGS 401 "Risks resulting from skin contact - identification, assessment, measures"

TRGS 500: "precautions: minimum standards"

TRGS 600 "Substitution"

TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "

TRGS 800 "Fire protection measures"

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire

· **Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 16)

ICAO: International Civil Aviation Organization
 ((*)) long-term exposure, local effects
 (***) long-term exposure, systemic effects
 (****) acute exposure, local effects
 (****) acute exposure, systemic effects
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 ISO: International Organization for Standardization
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 bw: bodyweight
 Langz., Langzeit: chronic exposure,
 akut: acute (exposure)
 lokal: local effects
 system., systemisch: systemic effects
 PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet
 LC₅₀: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing
 LD₅₀: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing
 LD₀: lethal concentration for 0 percent
 LD₀: lethal dose for 0 percent
 nb / n.b. : not determined
 gamete mutagenit. : gamete/germ cell mutagenicity
 carcinogen. : carcinogenicity
 theoret. O₂-Bedarf: theoretical oxygen demand
 biolog. O₂-Bedarf: biological oxygen demand
 AOX: adsorbable organically bound halogens
 TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)
 Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)
 inh., inhal., inhalativ : inhalative
 n.a.: non applicable
 (derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published
 Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water
 n.v.: not available
 Susp.: suspension
 H: le produit est résorbant par la peau
 Algentoxizität: toxicity for algae
 Bakterientoxizität: toxicity for bacteria
 Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia
 Fischtoxizität: toxicity for fishes
 biologische Abbaubarkeit: biodegradation
 DOC: dissolved organic carbon
 Halbwertszeit: half-life
 DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization
 EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)
 OECD: OCDE Ligne directrice
 dry weight, dry matter = matière sèche
 pos: positif
 neg: négatif
 inhal. : par inhalation
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
 Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
 Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
 . . Sources. <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp>
 . * **Données modifiées par rapport à la version précédente**